

## MAIRIE DES ALLUES 73550 MERIBEL

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2016

<b>1. FONCIER – GESTION DU PATRIMOINE</b>	<b>42</b>
1. Acquisition de la cote cadastrale de Mme Monique SIGNORET	42
<b>DELIBERATION N° 20/2016</b>	<b>42</b>
<b>2. FINANCIER - BUDGETAIRE</b>	<b>42</b>
1. Approbation du Compte administratif 2015 / Budget eau-assainissement	42
<b>DELIBERATION N° 21/2016</b>	<b>42</b>
2. Approbation du compte de gestion du trésorier / Budget eau-assainissement	45
<b>DELIBERATION N° 22/2016</b>	<b>45</b>
3. Affectation du résultat 2015 / Budget eau-assainissement	46
<b>DELIBERATION N° 23/2016</b>	<b>46</b>
4. Approbation du BP 2016 / Budget eau-assainissement	46
<b>DELIBERATION N° 24/2016</b>	<b>46</b>
5. Approbation du Compte administratif 2015 / Budget général	48
<b>DELIBERATION N° 25/2016</b>	<b>48</b>
6. Approbation du compte de gestion du trésorier / Budget général	51
<b>DELIBERATION N° 26/2016</b>	<b>51</b>
7. Affectation du résultat 2015 / Budget général	52
<b>DELIBERATION N° 27/2016</b>	<b>52</b>
8. Approbation du BP 2016 / Budget général	53
<b>DELIBERATION N° 28/2016</b>	<b>53</b>
9. Point sur l'encours de la dette	55
10. Fixation des taux des impôts	57
<b>DELIBERATION N° 29/2016</b>	<b>57</b>
11. Révision annuelle des redevances communales d'eau et d'assainissement	58
<b>DELIBERATION N° 30/2016</b>	<b>58</b>
12. "Courchevel Méribel 2023" / Adhésion et versement d'une subvention à l'association	59
<b>DELIBERATION N° 31/2016</b>	<b>59</b>
13. Encaissement d'une somme due suite à un dégât sur un bien public	60
<b>DELIBERATION N° 32/2016</b>	<b>60</b>
14. Mandat spécial au 1er adjoint	61
<b>DELIBERATION N° 33/2016</b>	<b>61</b>

15. Hockey-club Val Vanoise / Attribution de la subvention 2016	61
<b>DELIBERATION N° 34/2016</b>	<b>61</b>
<b>3. INFORMATIONS DU MAIRE</b>	<b>62</b>
1. Aménagement de la gare de départ de la télécabine de Tougnète	62
2. Réserve de Tuéda	63
3. Projet hôtelier / secteur du Belvédère	63
4. Communes nouvelles	63
5. Aménagement urbain des Ravines	63
<b>4. DIVERS</b>	<b>63</b>
1. Communauté de communes Val Vanoise-Tarentaise	63
2. Département de la Savoie	63
3. DSP cabinet médical	64
4. Nuisances de la Folie Douce	64
5. Construction de résidences secondaires	64

PRESENTS

Mmes. MM Maxime BRUN, Thierry CARROZ, Victoria CESAR, Marie-Noëlle CHEVASSU, Alain ETIEVENT, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Audrey KARSENTY, Joseph JACQUEMARD, Anaïs LAISSUS, Martine LEMOINE-GOURBEYRE, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Christian RAFFORT, Emilie RAFFORT, Michèle SCHILTE, Florence SURELLE

EXCUSES ou ABSENTS

Mme Carole VEILLET (pouvoir donné à Michèle SCHILTE), M. Thibaud FALCOZ (pouvoir donné à Thierry CARROZ)

Madame Michèle SCHILTE est élue secrétaire de séance.

## **1. FONCIER – GESTION DU PATRIMOINE**

### **1. Acquisition de la cote cadastrale de Mme Monique SIGNORET**

#### ***DELIBERATION N° 20/2016***

Monsieur le Maire expose :

Madame Monique SIGNORET a proposé de vendre à la commune l'ensemble des terrains dont elle est propriétaire sur la Commune des Allues, pour une superficie de 1 ha 90 a 10 ca. Ces terrains sont disséminés sur la commune.

Le tarif forfaitaire est de 1€/m<sup>2</sup> (terrains en Zone A et N). Le montant total de la vente s'élève à 19 010 €.

Cette acquisition permet d'augmenter la réserve foncière de la collectivité et ainsi de faciliter les échanges à venir

Je vous propose :

- D'approuver l'acquisition des terrains de Madame Monique SIGNORET,
- De m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant notamment l'acte authentique.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier-gestion du patrimoine

## **2. FINANCIER - BUDGETAIRE**

### **1. Approbation du Compte administratif 2015 / Budget eau-assainissement**

#### ***DELIBERATION N° 21/2016***

*En l'absence du Maire, Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :*

Le compte administratif traduit l'exécution des décisions budgétaires que nous avons prises au cours de l'année 2015. Pour apprécier cette exécution, je vous ai transmis le compte administratif, ainsi que différents documents.

Le compte administratif, lui-même, vous donne le détail par compte.

L'annexe N° 1 permet d'identifier les grandes masses :

**-En section de fonctionnement** nous avons dépensé 749 597.09 € et perçu 845 472.13 €, soit un résultat de l'exercice de 95 875.04 €. Après intégration du résultat 2014, le résultat de clôture est de + 365 110.56 €.

**-En section d'investissement** nous avons dépensé 2 470 843.01 € et perçu 1 791 845.21 €, soit un résultat de l'exercice de - 678 997.80 €. Après intégration du résultat 2014, le résultat de clôture est de - 325 724.91 €.

Le résultat cumulé 2015, avec intégration des années précédentes, s'établit à + 39 385.65 €.

Avec l'intégration des restes à réaliser (sommes que nous avons engagées juridiquement en 2015 mais qui n'ont pas fait l'objet de décaissement ou d'encaissement au cours de ladite année), le résultat s'établit à + 273 249.65 €.

Après vous avoir décrit l'origine de cet excédent (I) les éléments marquants de l'année écoulée vous sont présentés (II).

## **I Explication des excédents**

L'annexe n° 2 vous permet d'avoir une vision exhaustive de l'origine de cet excédent :

### **1) l'excédent de recettes de fonctionnement : 2 005,87 €.**

La provision pour les amortissements des subventions était trop importante.

### **2) l'excédent des dépenses de fonctionnement : 367 115,91 €**

Ce montant provient pour l'essentiel d'une provision trop importante sur les amortissements des travaux pour 3 180 €, les dépenses imprévues pour 74 858 € qui n'ont pas été utilisées mais également du virement à la section d'investissement pour 287 371 €.

### **3) l'excédent des recettes d'investissement : 471 014 €**

Ce montant provient du virement de la section de fonctionnement qui n'est jamais réalisé soit 287 371 €, le reversement de la TVA par le délégataire du service public soit 180 462 €, une moitié en opération réelle et l'autre en opération d'ordre. Cela provient de la non-réalisation de travaux en 2015, une somme de 11 494 € correspondant aux paiements de novembre et décembre a été refacturée début 2016.

### **4) l'excédent des dépenses d'investissement : 379 152 €**

Cette somme correspond pour l'essentiel :

- a) Aux travaux d'équipements non réalisés ou sur lesquels des économies ont été réalisées, soit 282 346 € principalement :
- Sur l'eau potable : 131 074 € :
    - Le renouvellement de l'alimentation en eau potable (AEP) de Chandon a été prévu pour 60 000 €, et réalisé pour 47 187 € soit une économie de 12 813 €,
    - Une provision pour le dévoiement du secteur des Tâches pour 42 350 €,
    - Une étude de géolocalisation des réseaux pour 50 000 €,
    - Les travaux sur les réservoirs pour 10 000 €,
    - Les sources de la Rosière pour 10 000 €.
  - Sur l'assainissement : 128 495 €
    - Le renouvellement des réseaux et canalisations des eaux usées de Chandon a été prévu pour 60 000 € et réalisé pour 46 606 € soit une économie de 13 394 €,
    - Une provision pour le dévoiement du secteur des Tâches pour 98 818 €,
    - La provision de 32 723 € pour les divers imprévus et dévoiement a été réalisée pour 16 441 € soit une économie de 16 282 €.
  - Sur l'aménagement de la Fontaine du Gué : 18 736 €  
Les travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement pour 18 736 €.
- b) Aux opérations d'ordre sur l'encaissement de la TVA pour 90 231€,  
c) Aux amortissements sur les subventions pour 2 006 €  
d) Aux dépenses imprévues pour 4 189 €.

## II Les éléments marquants de l'exercice 2015 peuvent se résumer comme suit :

### 1) En dépenses de fonctionnement : 749 597.09 €

Il s'agit essentiellement du contrat de suivi des restaurants d'altitude pour 6 556 €, de la participation communal au Syndicat des Dorons pour 85 377 €, du paiement du traitement des eaux parasites pour 43 792 € et des intérêts des emprunts pour 172 750€.

Le solde soit 441 119 € sont des opérations d'ordre: les amortissements des travaux.

### 2) En recettes de fonctionnement : 845 472.13 €

Il s'agit de l'encaissement des recettes de l'eau pour 540 145 € et de l'assainissement pour 237 333 €, le solde, soit 67 993 €, est des opérations d'ordre sur les amortissements des subventions.

### 3) En dépenses d'investissement : 2 470 843.01 €

La dépense 2015 concerne principalement :

- a) Les dépenses d'équipement pour 1 077 359 € dont :
- La station de traitement et forage de Morel pour 305 675 €,
  - L'assainissement du Biollay pour 312 299 €,
  - L'assainissement d'Hauteville pour 226 148 €
  - Les réseaux d'eau divers pour 140 942 €,
  - Les réseaux d'assainissement divers pour 63 046 €,
  - Les aménagements des réseaux d'eau et d'assainissement de la Fontaine du Gué pour 29 247 €,

- b) Le remboursement du capital des emprunts pour 286 005 €
- c) Les opérations d'ordre pour les amortissements des subventions (67 993 €) et pour le remboursement de la TVA (311 240 €).
- d) Les opérations d'ordre pour le transfert de l'emprunt du budget général vers le budget de l'eau et de l'assainissement pour 728 245 €, (voir également en recettes d'investissement)

**4) En recettes d'investissement : 1 791 845.21 €**

- a) Le remboursement de la TVA par le délégataire du service public pour 311 240 € et les opérations d'ordre nécessaires pour le même montant,
- b) Les opérations d'ordre pour les amortissements des travaux pour 441 119 €.
- c) Les opérations d'ordre pour le transfert de l'emprunt du budget général vers le budget de l'eau et de l'assainissement pour 728 245 €

En l'absence du Maire et sur la base de l'ensemble de ces éléments, je vous invite à approuver le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2015.

Transmission : comptabilité

**2. Approbation du compte de gestion du trésorier / Budget eau-assainissement**

***DELIBERATION N° 22/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le compte administratif<sup>1</sup> et le compte de gestion<sup>2</sup> doivent concorder.

Le compte de gestion de l'année 2015 pour le budget eau assainissement nous a été remis par le Trésorier. Les totaux par sections et chapitres sont égaux au compte administratif.

<sup>1</sup> Compte administratif : Document établi en fin d'exercice retraçant, pour une année, les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

<sup>2</sup> Compte de gestion : Document reprenant, non seulement, tous les comptes tenus par le trésorier pour le compte de la collectivité, pour une année, mais décrivant également de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2015 du budget eau assainissement.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

### **3. Affectation du résultat 2015 / Budget eau-assainissement**

#### ***DELIBERATION N° 23/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Vous venez d'approuver le compte administratif 2015. Il convient désormais de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Je vous rappelle que :

- Le résultat de fonctionnement s'établit à + 365 110.56 €,
- Le résultat d'investissement s'établit à - 325 724.91 €,

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'établit à + 233 864 €.  
(136 735 € en dépenses et 370 599 € en recettes).

Je vous propose d'affecter :

- 1) 325 724.91 € en dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'investissement reporté ».
- 2) 91 860.91 € de résultat de fonctionnement 2015, en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », permettant de combler les besoins de financement du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser.
- 3) 273 249.65 € (soit le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ». Cela signifie, qu'après avoir financé les opérations d'investissement 2015, nous réinjectons cette somme dans le budget 2016.

Je vous invite à approuver l'affectation des résultats, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

### **4. Approbation du BP 2016 / Budget eau-assainissement**

#### ***DELIBERATION N° 24/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Je vous ai transmis le projet de budget primitif 2016 du budget de l'eau et de l'assainissement qui se caractérise :

- En exploitation par des dépenses et des recettes à hauteur de 1 114 144.65 €.
- En investissement par des dépenses et des recettes à hauteur de 1 463 821.56 €.

Les éléments marquants sont :

### **Sur l'exploitation :**

#### En dépenses :

Nous avons inscrit la somme de 90 000 € de provision pour la participation au fonctionnement du Syndicat des Dorons, ce montant sera adapté en fonction du vote du budget du Syndicat (85 378 € en 2015) et une provision de 66 008 € pour le traitement des eaux claires parasites.

#### En recettes :

La recette de la vente de l'eau est inscrite pour 592 346 € et l'assainissement pour 180 549 €.

### **Sur l'investissement :**

#### En dépenses, les crédits correspondent à :

- En matière d'eau potable, l'inscription de 285 676 €, dont 30 081 € de reports, avec principalement :
  - La réhabilitation du réservoir du Villard pour 108 595 €,
  - Une provision de 80 000 € pour le renouvellement des canalisations en fonte grise des villages,
  - Une provision de 30 000 € pour le dévoiement de réseaux,
  - Une étude de géolocalisation pour 17 000 €,
  - La reprise des drains sur la source de la Rosière pour 10 000 €,
  - L'étude de mise en protection de la conduite d'adduction du Vallon pour 10 000 €.
  - Le solde de la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), avec la station de traitement et les travaux piscicoles pour 8 141 € dont 7 904 € de reports,
  - Le solde en reports des travaux d'aménagement de la Fontaine du Gué pour 2 658 € et de la zone de la Creusat pour 1 765 €.
- En matière d'assainissement, l'inscription de 247 000 € de crédits avec principalement :
  - Le renouvellement de la conduite à Méribel du secteur Pleure Pin pour 130 000 €,
  - Une provision pour les imprévus et dévoiements pour 50 000 €,
  - L'étude de modélisation pour 50 000 €,
  - Les travaux d'assainissement d'Hauteville pour 40 365 € et du Biollay pour 29 276 € en reports,
  - Les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement sur la zone de la Creusat pour 22 340 € en reports, financés par les aménageurs,
  - L'étude de géolocalisation des réseaux pour 17 000 €,
  - Les travaux d'aménagement du secteur de la Fontaine du Gué en reports pour 2 346 €.
- L'inscription d'une somme de 24 105 € en dépenses imprévues.

#### En recettes :

En 2014, il était prévu un emprunt de 2 350 511 € sur lequel nous avons réalisé 2 000 000 €. Le solde, soit 350 511 €, est inscrit en reports sur le budget 2016. Il sera décaissé en fonction de la réalisation des travaux.



La somme de 111 661 € a été inscrite pour le reversement par le délégataire sur les travaux.

Je vous propose d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016.

Transmission : comptabilité

## **5. Approbation du Compte administratif 2015 / Budget général**

### ***DELIBERATION N° 25/2016***

*En l'absence du Maire, Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :*

Le compte administratif traduit l'exécution des décisions budgétaires que nous avons prises au cours de l'année 2015.

Pour apprécier cette exécution, je vous ai transmis le compte administratif, ainsi que différents documents.

Le compte administratif, lui-même, vous donne le détail par compte.

L'annexe N° 1 permet d'identifier les grandes masses :

- **En fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à 18 319 803.56 € et les recettes à 22 816 388.33 €, soit un résultat de l'exercice de 4 496 584.77 €. Après intégration du résultat 2014, l'excédent global est de 9 726 119.01 €.
- **En investissement**, le montant des dépenses s'élève à 12 180 029.44 € et les recettes à 9 561 347.77 € soit un besoin de financement de 2 618 681.67 €.
- Le résultat cumulé 2015 avec intégration des années précédentes s'établit à 7 107 437.34 € (il était de 7 163 739.24 € en 2014).
- Avec l'intégration des restes à réaliser (sommes que nous avons engagées en 2015 mais qui n'ont pas fait l'objet de paiement en 2015) et les restes à recouvrer (sommes que la commune avait prévu d'encaisser en 2015 et qui ne l'ont pas été), le résultat s'établit à 4 284 854.34 € pour 2015 (il était de 5 229 534 € en 2014). Ce résultat varie en fonction des restes à réaliser.

L'annexe N° 2 vous permet d'avoir une vision exhaustive de l'origine de cet excédent.

Après vous avoir décrit l'origine de cet excédent (I) les éléments marquants de l'année écoulée vous seront présentés (II).

### **I Explication des excédents :**

**1) l'excédent de recettes de fonctionnement : 353 833 €.**

Il s'agit principalement de :

- 164 000 € d'excédents de droits de mutation,
- 89 000 € d'excédents de produits exceptionnels rattachements 2014 non mandatés en 2015
- 84 000 € d'excédents de rôles supplémentaires destaxes d'habitations et foncières.

## **2) Les dépenses de fonctionnement non réalisées : 2 385 223 €.**

Les principales origines sont :

- 1 108 637 € sur les charges générales principalement sur les travaux des zones du Creusat et des Raisses pour 37 490 €, sur les travaux d'aménagement de la Fontaine du gué pour 40 729 €, les combustibles pour 13 681 €, les carburants pour 25 182 €, les locations immobilières pour 10 991 €, les charges de copropriété pour 24 572 €, l'entretien des terrains pour 13 789 €, l'entretien des bâtiments pour 38 530 €, l'entretien des réseaux pour 269 951 € dont 176 998 € sur le déneigement, l'entretien des forêts pour 68 586 €, l'entretien du matériel pour 21 953 €, les maintenances pour 30078 €, les assurances pour 29 082 €, les études pour 10 792 € et les honoraires pour 239 435 €, les annonces pour 66 342 € et les concours divers pour 24 155 €.
- 1 064 849 € inscrites sur les dépenses imprévues,
- 141 885 € sur les charges de personnel,
- 52 111 € sur les autres charges de gestion courante, principalement sur les subventions pour 35 200 € dont la subvention au Hockey Club de 15 000 € qui sera versée en 2016, du Ski Club de 15 385 € sur la garantie sur les carrés neige ; les créances admises en non-valeur pour 10 000 €.

## **3) Les recettes d'investissement non réalisées : 155 414 €.**

Soit principalement :

- 73 052 € relatifs à une prévision de participation de la CCVVT, sur les travaux d'investissement, trop élevée (Garage poids lourds, aire de lavage CTM) ;
- 78 345 € liés à des participations de l'Etat pour les travaux de sécurisation des Ravines, avec des prévisions trop importantes.

## **4) Les dépenses d'investissement : 1 765 576.79 €**

Les principales baisses concernent :

- 616 085 € sur les immobilisations corporelles.  
Il s'agit pour l'essentiel des acquisitions de terrains de voirie pour 207 067 €, les autres terrains pour 311 132 €, les acquisitions de matériel roulant pour 40 391 € pour le déneigement et le débroussaillage machine, du mobilier de voirie pour 16 650 €, et du matériel pour le garage pour 24 916 €.
- 719 917 € sur les immobilisations en cours.
  - Sur les constructions, la somme non réalisée est 172 899 €. Il s'agit de travaux dans le refuge du Saut pour 24 651 €, le complexe sportif de la Chaudanne pour 23 712 €, de

travaux dans les offices du tourisme pour 20 776 €, et de travaux dans les parkings pour 20 014 €.

- Sur les installations techniques en cours, la somme non réalisée est de 547 018 €. Il s'agit des travaux au garage du Plan des Combes pour 100 000 €, l'urbanisme pour 60 284 €, le bassin du Biollay pour 27 665 €, le parking du Rond-point des pistes pour 29 139 €, la voirie divers pour 54 781 €, la voirie de Méribel Village pour 38 370 €, la voirie de Méribel pour 28 397 €, la voirie du Biollay pour 21 894 €, la circulation piétonne en zone urbaine pour 48 757 €.

- 301 774 € sur les dépenses imprévues

## II Les éléments marquants de l'exercice 2015 peuvent se résumer comme suit :

### 1) En dépenses de fonctionnement :

- L'effort en matière d'entretien des routes est de 940 757 €,
- Le coût des transports est de 1 652 085 €,
- Les charges de personnel sont de 3 720 829 €,
- Les subventions versées s'élèvent à 5 215 620 € dont 4 770 895 € versés à Méribel Tourisme.

### 2) En recettes de fonctionnement :

- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 520 000 € par rapport à 2014 (3 310 000 € en 2014 et 2 790 400 € en 2015, soit plus de 15% de baisse),
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation atteint 1 329 451 € soit une augmentation par rapport à 2014 (1 278 808 €), cette recette étant très aléatoire.

### 3) En dépenses d'investissement :

Sur une dépense de 7 977 955 €, 853 511 € correspondent à des acquisitions de terrains, véhicules et matériel et 6 485 741 € aux dépenses d'équipement et 321 697 € de remboursement d'emprunt dont 131 941 € d'échéance suite à la renégociation du prêt structuré.

Les principales dépenses d'équipement concernent :

a) Les travaux de bâtiments s'élèvent à 1 931 138 €, ils concernent principalement :

- Le complexe sportif pour 829 608 €,
- La maison des générations pour 253 920 €,
- Le garage du Plan des Combes pour 135 444 €,
- Les Offices du tourisme pour 131 988 €,
- Les travaux dans les parkings pour 124 641 €,
- La mairie pour 99 401 €,
- Le restaurant scolaire pour 92 976 €,
- Les écoles pour 89 834 €,
- Les WC publics pour 87 059 €.

b) Le programme des installations techniques s'élève à 4 554 602 €, ils concernent principalement :

- Les travaux de voirie qui s'élèvent à 1 329 323 € dont :

- Le Biollay pour 266 405 €,
  - Méribel pour 428 467 €,
  - Méribel Village pour 170 966 €,
  - Mottaret pour 103 849 €,
  - Les Allues pour 195 318 €,
  - le Cruet/Vanthier pour 33 060 €,
  - Nantgerel pour 36 130 €.
  - D'autres voiries diverses pour 95 128 €
- 
- Les travaux des Ravines pour 1 620 075 €,
  - Le programme des circulations piétonnes se poursuit pour 834 301 €,
  - Les travaux de préservation du milieu naturel pour 124 868 €,
  - L'éclairage public pour 106 017 €,
  - L'aménagement du secteur de la Fontaine du Gué pour 61 002 €,
  - Les pistes de VTT pour 59 034 €,
  - Les eaux pluviales pour 55 777 €,
  - La signalisation pour 53 309 €,
  - Le PLU et les études d'urbanisme pour 50 132 €,
  - Les bassins du Biollay et du Raffort pour 41 569 €,
  - Les espaces jeux pour 38 024 €,
  - La vidéo protection pour 32 159 €.

#### **4) En recettes d'investissement :**

- Le fonds de compensation de la TVA représente 1 428 040.22 € alors qu'il était de 881 758 € en 2014 et 979 011 € en 2013 (taux 15.761 % appliqué sur le réalisé 2014) ;
- Nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts en 2015.

En l'absence du Maire je vous invite à approuver le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2015

Transmission : comptabilité

#### **6. Approbation du compte de gestion du trésorier / Budget général**

##### ***DELIBERATION N° 26/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le compte administratif<sup>1</sup> et le compte de gestion<sup>2</sup> doivent concorder.

<sup>1</sup> Compte administratif : Document établi en fin d'exercice retraçant, pour une année, les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

<sup>2</sup> Compte de gestion : Document reprenant, non seulement, tous les comptes tenus par le trésorier pour le compte de la collectivité, pour une année, mais décrivant également de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Le compte de gestion de l'année 2015 pour le budget général nous a été remis par le Trésorier. Les totaux par sections et chapitres sont égaux au compte administratif.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2015 du budget général.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

## **7. Affectation du résultat 2015 / Budget général**

### ***DELIBERATION N° 27/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Vous venez d'approuver le compte administratif 2015. Il convient désormais de vous prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Je vous rappelle que :

Le résultat de fonctionnement à affecter s'établit à	+ 9 726 119.01 €
Le résultat d'investissement s'établit à	- 2 618 681.67 €

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'établit à - 2 822 583 €. (3 514 947 € en dépenses et 692 364 € en recettes)

Je vous propose d'affecter :

- 1) 2 618 681.67 € en dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'investissement reporté ».
- 2) 5 441 264.67 € de résultat de fonctionnement 2015, en recettes d'investissement, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », permettant de combler les besoins de financement du résultat d'investissement et du solde des restes à réaliser.
- 3) 4 284 854.34 € (soit le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ». Cela signifie qu'après avoir financé les opérations d'investissement 2015, nous réinjectons cette somme dans le budget 2016.

Je vous invite à approuver l'affectation des résultats, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

## **8. Approbation du BP 2016 / Budget général**

### ***DELIBERATION N° 28/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le projet de budget primitif a été construit sur les bases suivantes :

- stabilité des taux d'imposition en 2016,
- baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- augmentation du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2016,
- intégration des demandes des commissions et des opérations engagées depuis plusieurs années,
- aucun emprunt souscrit au titre des investissements 2016.

En grandes masses le budget s'établit comme suit :

#### **1) Section de fonctionnement :**

La section est équilibrée à hauteur de :

#### **Dépenses : 25 506 149.34 €**

- Les charges générales (carburant, petits équipements, énergie...) n'ont pas été actualisées.
- Le taux d'évolution des dépenses de personnel est de 3 %. Il intègre les départs, les recrutements et l'évolution des carrières des agents.
- Le montant des subventions attribuées (annexe 1) est de 4 508 962 €.  
Le montant affecté à Méribel Tourisme est de 3 819 000 € soit 2 900 000 € pour l'office, 750 000 € au titre du parc olympique, 77 000 € pour des travaux exceptionnels et 92 000 € de provision suite à une estimation de baisse de recette qui sera validée par une délibération.

Une subvention de 200 000 € a été attribuée à l'Association Courchevel Méribel 2023 qui reversera cette somme à la fédération internationale de ski pour officialiser la candidature à l'organisation des championnats du monde de 2023.

En dehors des associations avec lesquelles la commune a conclu une convention pluriannuelle, le montant des subventions a été diminué de 2 %.

- 82 624 € ont été inscrits en dépenses imprévues de fonctionnement.

#### **Recettes : 25 506 149.34 €**

- Les recettes fiscales évoluent en 2016 (+ 64 000 €) uniquement du fait de la variation des bases (réévaluation de 1 % / évolution naturelle). Les taux d'imposition sont maintenus au même niveau qu'en 2015.
- Le prélèvement au titre du FPIC 2016 a été estimé à 553 000 €, contre 360 000 € en 2015, soit une hausse de 193 000 €.
- La diminution des dotations de l'Etat est estimée à 732 000 €.

Au total, ce sont donc 861 000 € de recettes qui disparaissent par rapport à 2015.

Sur l'exercice 2016, c'est donc une nouvelle très forte diminution des recettes qui constitue l'élément marquant. Cela vient directement impacter l'épargne (autofinancement) de la commune et donc sa capacité à investir.

Le produit de taxe d'habitation a été minoré d'environ 40 000 € en attendant la notification des bases définitives qui n'interviendra qu'en novembre 2016. En effet, la loi de finances pour 2016 a prévu qu'en 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans perdent le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

## 2) Section d'investissement :

La section est équilibrée à hauteur de :

**En recettes : 26 378 608.01 €**

- L'autofinancement cumulé permet le financement de l'ensemble des demandes des commissions ainsi que des opérations engagées depuis plusieurs années. D'un montant de 13 033 487 €, il représente 81,56 % des ressources d'investissement de la commune.
- Les 18,44 % restant, soit 2 947 386.01 € correspondent principalement à :
  - 1 100 000 € fonds de compensation de TVA,
  - 322 040 € taxes d'urbanisme,
  - 834 020 € subventions à recevoir,
  - 276 303 € remboursement de capital d'emprunts par la CCVVT et le budget Eau/Assainissement,
  - 370 000 € cessions,

NB : Nous ne tenons pas compte de la recette de 10 397 735 € relative à l'aménagement urbains des Ravines car nous retrouvons la même somme en dépenses, et cela gonfle « artificiellement » le budget en dépenses et recettes d'investissement (voir ci-après les explications en dépenses d'investissement).

Il convient malgré tout d'observer la diminution de l'autofinancement prévisionnel 2016 d'environ 900 000 €.

Il ne sera pas nécessaire de souscrire un emprunt au titre du financement des investissements 2016.

**En dépenses : 26 378 608.01 €**

Les dépenses d'équipement représentent 22 143 246 € dont 18 720 879 € de dépenses nouvelles et 3 422 367 € de reports.

Ce budget 2016 s'articule autour des politiques publiques suivantes :

### 1) L'aménagement de l'entrée de Méribel :

La commune va acquérir :

- a) Les parkings aux Ravines pour la somme de 10 397 735 € et revendre des terrains pour la même somme. Il ne peut avoir de compensation en comptabilité donc nous avons inscrit ces sommes en dépenses et en recettes. Les paiements et encaissements se feront sur 3 années.

- b) Un escalator dans le projet des Glaciers qui reliera le rond-point des Ravines au Centre.  
Le coût net pour la commune sera de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC.  
La commune terminera les travaux d'aménagement hydraulique des Ravines (dalots et passe à poissons) pour 142 624 €.
- 2) Travaux d'amélioration et de construction des parkings (dont 1 976 171 € pour le parking du Villard) : 2 142 606 €.
  - 3) Les sommes prévues au titre des travaux de voirie s'élèvent à : 1 549 726 € dont 541 089 € pour l'aménagement de la traversée de Chandon.  
Les acquisitions de terrains nécessaires pour les travaux de voirie s'élèvent à 215 832 €.
  - 4) Mise aux normes de l'ascenseur incliné : 1 507 017 €.
  - 5) Travaux d'entretien du parc olympique : 717 827 €.
  - 6) L'acquisition d'engins de transport et de déneigement : 419 398 €.
  - 7) Travaux et acquisition pour les écoles primaires dont les toitures : 450 828 €.
  - 8) Préservation des espaces naturels dont reprofilage des chemins, aménagement des espaces forestiers, aménagement du ruisseau des Nez : 402 289 €.
  - 9) Les espaces jeux dont la création d'un terrain multi jeux aux Allues : 235 715 €.

La commune versera au CCAS une subvention d'équipement de 790 000 € pour les études et les travaux de restructuration du presbytère, cette subvention sera amortie sur une année.

Je vous propose d'adopter ce budget à hauteur de :

- 25 506 149.34 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 26 378 608.67 € en dépenses et recettes d'investissement

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le BP 2016 et l'attribution des subventions 2016.

Transmission : comptabilité

*Lors du débat, l'adjoint délégué souligne, à nouveau, la baisse des recettes (en raison de la diminution des dotations de l'Etat notamment). Il sera nécessaire d'améliorer rapidement la perception des impôts et taxes. Pour la taxe de séjour, il est trop tôt actuellement pour dresser un bilan, suite à la mise en place des nouveaux tarifs et à l'amélioration du mode de paiement. Lors de la délibération accordant une subvention à Méribel Tourisme, une provision de 92 000 € était prévue pour compenser une éventuelle baisse des recettes du Parc Olympique.*

*Cette somme ne devrait pas être versée, dans la mesure où les premiers bilans font apparaître une hausse des recettes cette saison.*

*L'adjoint délégué remercie le personnel pour le travail effectué, ainsi que les commissions qui ont œuvré à cette construction budgétaire.*

## **9. Point sur l'encours de la dette**

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Pour apprécier l'endettement de la commune, nous devons tenir compte, des emprunts du budget principal et du budget annexe de l'eau-assainissement, mais également des engagements pris au niveau des structures intercommunales.



Par ailleurs, en cas de défaillance de délégataires de services publics, la commune peut être redevable d'une indemnité en matière de biens de retour, au montant de la valeur nette comptable pour les biens non complètement amortis. C'est pour cette raison que les neuf DSP les plus importantes sont contrôlées chaque année par le cabinet Acti conseil (douze DSP en tout).

## I) L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE :

Synthétiquement la situation est la suivante :

### A) Les montants de l'encours des emprunts

	En cours MAIRIE	En cours EAU/ASS.	<b>Total En cours MAIRIE +EAU/ASS</b>	Annuité MAIRIE + EAU/ASS.	En cours avec Intercommunalité	Annuité avec Intercommunalité
2013	6.03 M €	2.88 M €	<b>8.91 M €</b>	0.877 M €	8.91 M €	0.877 M €
2014	2.74 M €	2.77 M €	<b>5.51 M €</b>	0.644 M €	5.51 M €	0.644 M €
2015	0.53 M €	4.66 M €	<b>5.18 M €</b>	0.524 M €	5.18 M €	0.524 M €
<b>2016</b>	<b>0.47 M €</b>	<b>4.37 M €</b>	<b>4.84 M €</b>	<b>0.530 M €</b>	<b>4.84 M €</b>	<b>0.530 M €</b>
2017	0.78 M €	4.08 M €	<b>4.86 M €</b>	0.550 M €	4.86 M €	0.550 M €
2019	0.62 M €	3.46 M €	<b>4.08 M €</b>	0.551 M €	4.08 M €	0.551 M €

### B) La qualité de nos emprunts

Les lourdes conséquences des emprunts structurés sur certaines collectivités ont amené le législateur à créer une norme classifiant les emprunts selon leurs risques. Ainsi, la norme GISSLER répertorie les emprunts de 1A (taux fixe ou variable simple, sans danger) à 5E (écarts d'indices hors zone euros avec coefficient multiplicateur allant jusqu'à 5, potentiellement dangereux)

Nos emprunts sont classifiés selon deux classements :

#### 1) Classement **1 A** : Tous nos emprunts sauf l'emprunt structuré ci-après

Les taux d'intérêts sont historiquement bas, ils varient de 0.25 % à 2.15 %.

#### 2) Classement **3 E** : **Notre prêt structuré** (Ex. Dexia devenue **Société de Financement Local**) de 3 345 732.70 € à l'origine est basé sur une structuration raisonnable :

Nous pouvons payer plus de 3.92 % uniquement si le taux long (CMS EURO 30 ans) devient moins élevé que le taux court (CMS EURO 2 ans),

La logique des taux d'intérêts veut que les taux longs, du fait de l'absence de visibilité à long terme, soient plus élevés que les taux courts, un inversement pouvant arriver exceptionnellement en cas de krach boursier, par exemple.

Le capital restant dû au 01/01/16 est de 2 744 613.24 €, décomposé comme suit :

- une partie, 469 349.92 €, est remboursable par la CCVVT,
- le solde, 2 275 263.32 €, est remboursable par le budget Eau Assainissement.

NB : Nous avons sécurisé cet emprunt avec effet au 01/12/2016. Pour ce faire :

- nous payons une pénalité qui vient augmenter le capital restant dû de 360 000 € en 2017,
- mais le taux d'intérêt passe à 3.17 % fixe ce qui nous fait une économie de 75 000 €,
- nous obtenons par ailleurs une aide de l'Etat d'environ 100 000 €.

Globalement, cela entraîne un surcoût d'environ 15 000 € d'annuité par an, sur les 15 années restantes. Selon la norme GISSLER, ce nouvel emprunt est classé 1 A.

## II) L'EVOLUTION DE LA DETTE DE NOS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### A) La Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, à sa création, nous avons transféré une partie de nos emprunts à la CCVVT, pour la compétence « déchets », (2 853 272.14 € d'encours de dette), qui a une fiscalité propre. **Par conséquent, la collectivité ne supportera plus cet encours.**

### B) Le Syndicat du Bassin des Dorons

A ce jour, le budget primitif 2016 n'est pas connu, mais le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2016 indique qu'un financement par emprunt sera nécessaire sur une partie des investissements. Pour rappel, la contribution communale au financement global du syndicat est de 50.22%.

## 10. Fixation des taux des impôts

### **DELIBERATION N° 29/2016**

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Le budget primitif du budget principal est construit sur la base d'une stabilité des taux des impôts perçus par la commune.

Par conséquent, je vous propose d'approuver des taux identiques à ceux de l'exercice 2015 :

	Taux 2015	Taux 2016
T.H	17,36	17,36
T.F.B	16,58	16,58
T.F.N.B	199,51	199,51
C.F.E	33,71	33,71

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'Adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité, service foncier gestion du patrimoine

## **11. Révision annuelle des redevances communales d'eau et d'assainissement**

### ***DELIBERATION N° 30/2016***

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances expose :

Les redevances communales d'eau et d'assainissement perçues par la commune au travers des factures semestrielles émises par notre délégataire SUEZ permettent d'assurer l'extension et le renouvellement des ouvrages et des réseaux ainsi que toutes dépenses liées à notre budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Hormis les hausses exceptionnelles affectées à des travaux spécifiques dans le but d'équilibrer le budget, une formule de révision annuelle de ces redevances avait été instaurée en 2005 pour l'eau et transposée en 2013 pour l'assainissement reflétant l'augmentation des charges communales.

Afin d'harmoniser l'année de référence pour l'eau et l'assainissement, il est proposé de redéfinir la formule de révision sur une base indiciaire de juillet 2015. Aussi, cette dernière sera calculée annuellement au 1er janvier et valable pour les deux facturations semestrielles de l'année en cours selon la formule suivante :

$$S = S0 \times K$$
$$R = R0 \times K$$

Avec :

S0 = Surtaxes communales 2015 du terme fixe (abonnements eau et assainissement)  
S = Surtaxes communales révisées du terme fixe (abonnements eau et assainissement)

R0 = Redevances communales 2015 des prix proportionnels (m<sup>3</sup> d'eau et m<sup>3</sup> d'assainissement)  
R = Redevances communales révisées des prix proportionnels (m<sup>3</sup> d'eau et m<sup>3</sup> d'assainissement)

Et :

$$K = \text{coefficient de révision} = 0,15 + 0,85 \times \frac{\text{TP01 (indice juillet N-1)}}{\text{TP010 (indice juillet 2015)}}$$

Afin de pallier toute diminution éventuelle des recettes d'eau et d'assainissement liée à cette révision, les surtaxes et redevances seront maintenues par blocage du coefficient K de l'année précédente.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- D'approuver cette nouvelle révision annuelle applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et donc sur les consommations à compter du 1er juillet 2016 ;
- De m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'Adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

## **12. "Courchevel Méribel 2023" / Adhésion et versement d'une subvention à l'association**

### ***DELIBERATION N° 31/2016***

Monsieur l'Adjoint aux sports expose :

Les communes des Allues et de Saint Bon Tarentaise sont candidates à l'organisation des Championnats du Monde de ski alpin de 2023. Lors d'une réunion du 30 janvier 2016, le comité directeur de la Fédération Française de Ski a décidé de retenir cette candidature.

Aussi, dans le respect du règlement de la Fédération Internationale de Ski, cette candidature sera portée sous l'autorité de la Fédération Française de Ski.

À cet effet, il est nécessaire de créer une association en charge du portage de la candidature de la France à l'organisation des Championnats du Monde 2023.

Cette association est dénommée « Courchevel Méribel 2023 ». Elle sera composée des membres suivants :

- La Fédération Française de Ski ;
- La commune de Saint Bon Tarentaise, au titre de la station de Courchevel ;
- La commune des Allues, au titre de la station de Méribel ;
- La commune de La Perrière,
- Le Comité Régional de ski de Savoie.

L'association aura pour objet :

- le portage de la candidature de la France à l'organisation des Championnats du Monde de ski alpin de 2023, sous l'autorité de la Fédération Française de Ski, et dans le respect des règlements de la Fédération Internationale de Ski ;
- toute activité de nature à faciliter la réalisation de l'objet social et à obtenir la désignation de la France comme pays hôte de ces championnats ;
- directement ou indirectement, la création et/ou l'utilisation de toutes marques, label, logos ou dessins.

Cette association réalisera le dossier technique de candidature. Elle disposera d'un budget de 850 000 euros, qui sera réparti de la façon suivante : 200 000 euros chacune pour les communes des Allues et de Saint Bon Tarentaise, le reste provenant soit de subventions publiques (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental) soit de partenariats privés.

Cette association n'a pas vocation à devenir la structure qui conduira l'organisation des championnats si la démarche était couronnée de succès en juin 2018. La question du comité d'organisation, de sa gouvernance et de son budget sera posée si cette éventualité se concrétisait.

Dès le mois d'avril 2016, l'association va devoir verser une somme de 400 000 € à la Fédération Internationale de Ski, afin d'officialiser sa candidature, somme répartie pour moitié entre la commune des Allues et la commune de Saint Bon Tarentaise.

Aussi, il conviendra de verser à l'association la somme de 200 000 € correspondant à la quote part de la commune des Allues. La subvention étant supérieure à 23 000 €, il sera nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens.

Aussi je vous propose :

- D'autoriser le maire à signer tous les documents en vue d'adhérer à l'association ;
- D'approuver et d'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs ;
- D'approuver et d'autoriser le maire à verser une subvention de 200 000 € à l'association "Courchevel Méribel 2023", laquelle pourra faire l'objet d'acomptes.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'Adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : sces ad, comptabilité, FFS

*Lors du débat, il est précisé que le montage financier fait appel à des partenariats privés à hauteur de 53 000 €. Ce montant est faible par rapport à celui des institutions (Etat, région, département, communes...).*

*La communication pour Méribel ne pourra débuter que lorsque la candidature sera officielle. Le feu vert sera donné par la Fédération Française de Ski.*

*Le maire rappelle la composition du conseil d'administration. La commune est représentée par le maire et Thierry Carroz. En cas d'absence du maire, il sera remplacé par Gérard Guervin. Bien évidemment le directeur de Méribel Tourisme sera consulté par l'intermédiaire des commissions ad hoc.*

### **13. Encaissement d'une somme due suite à un dégât sur un bien public**

#### ***DELIBERATION N° 32/2016***

Monsieur le Maire expose :

En début d'hiver deux camping-cars stationnés sur le parking du Hameau à Mottaret se sont reliés électriquement au réseau d'éclairage public.

Le dysfonctionnement des lampadaires a permis de mettre à jour la fraude.

Une plainte a été déposée. Le procureur de la République demande le paiement du préjudice subi soit la remise en état de l'installation pour 776,16 € et la consommation électrique estimée à 1,71 €.

Il convient donc de prendre une délibération pour le recouvrement des sommes dues au titre du préjudice subi par la collectivité, dont le montant s'élève à 777,87 €.

La trésorerie nous demande cette délibération.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à encaisser cette somme.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : Services techniques, comptabilité

#### **14. Mandat spécial au 1er adjoint**

##### ***DELIBERATION N° 33/2016***

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la candidature de la France à l'organisation des championnats du monde de 2023, la Fédération Française de Ski a demandé à ce que la Commune des Allues soit représentée à la Finale de la Coupe du Monde de Saint-Moritz entre le 15 et le 17 mars 2016.

Je vous propose d'accorder un mandat spécial à Thierry CARROZ, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des sports, afin qu'il se rende à cette manifestation pour représenter la commune. Il pourra ainsi être remboursé aux frais réels, sur présentation des justificatifs originaux de ses frais d'hébergement, de transport et de restauration.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire et le charge, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

*Il est indiqué que le montant des frais réels s'élève à 381.25 €.*

#### **15. Hockey-club Val Vanoise / Attribution de la subvention 2016**

##### ***DELIBERATION N° 34/2016***

Monsieur l'Adjoint aux Sports expose :

La convention pluriannuelle de financement du Hockey Club Val Vanoise de 2011 étant arrivée à échéance fin 2015, il convient d'en rédiger une nouvelle pour la période de 2016 à 2020.

De plus, il convient de fixer le montant de la subvention pour l'année 2016.

L'association nous a transmis :

- **Le bilan 2014/2015 :**

L'association a obtenu une subvention communale de 52 991 €.

En complément, il est rappelé au conseil municipal que la commune finance 39 900 € d'heures de glace pour le hockey club.

Malgré cette subvention, le bilan 2014/2015 dégage un résultat négatif de -45 274,39 €. Il était de +22 386,64 € au 30/04/2014.

Ce résultat provient essentiellement de l'augmentation des frais de championnat et de la diminution du sponsoring.

- **Le budget prévisionnel 2015/2016 :**

Le budget 2015/2016 s'élève à **401 561 €** dont 267 740 € pour le hockey majeur et 133 821 € pour le hockey mineur. En 2014/2015, il était de 312 786 € (197 593 € pour le hockey majeur et 115 193 € pour le hockey mineur).

Il est constaté une légère augmentation des sponsors qui passe de 74 400 € (réalisé 2014/2015) à 80 000 €.

La commission des sports du 5 février 2016 a décidé d'accorder une subvention d'un montant égal à celui versé en 2015, soit 52 991 €.

La commission des finances du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition.

Pour mémoire, une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour la montée en D1 a été versée sur l'exercice budgétaire 2016.

Par ailleurs, le nombre de licenciés pour le hockey mineur est de 135.

En conséquence, je vous invite à :

- Approuver le renouvellement de la convention de financement avec le Hockey Club,
- Approuver le versement du montant de la subvention de 52 991 € pour l'exercice 2015-2016,
- Autoriser le maire à signer tout document relatif à la convention de financement et à la subvention octroyée.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport de l'Adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : service foncier gestion du patrimoine, comptabilité

*Il est précisé que pour le maintien en D1, il semblerait que les sponsors soient plus généreux que prévu dans le budget primitif.*

### **3. INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **1. Aménagement de la gare de départ de la télécabine de Tougnète**

Le maire informe le conseil municipal que Méribel Alpina souhaite aménager l'étage de la gare de départ de Tougnète. Or, celle-ci serait communale. Il s'agit de transformer le garage de l'ancienne télécabine d'une surface de 158 m<sup>2</sup> (avant la rénovation de 2007), en bureaux.

Le but est d'agrandir l'espace dédié à la partie administrative de la société, pour répondre à plusieurs besoins :

- Augmentation du personnel administratif ces dernières années ;
- Nécessité de séparer des employés travaillant aujourd'hui dans le même bureau ;
- Amélioration des conditions de travail (surface des bureaux un peu plus grande / suppression des bureaux borgnes) ;
- Agrandissement des surfaces communes (réfectoire, salle de réunions).

Au niveau de l'aspect extérieur, les châssis vitrés seront remplacés par des fenêtres, dont les dimensions seront légèrement différentes pour s'adapter aux aménagements intérieurs ; une fenêtre sera ajoutée en façade sud.

Ces travaux surviennent 3 ans avant la fin de la concession. Il n'est pas envisageable que la commune finance la partie non amortie de ces travaux en tant que biens de retour.

En conséquence, je vous propose de n'accepter ceux-ci, qu'à la condition exclusive que Méribel Alpina remette gratuitement ses bureaux à la collectivité, en fin de concession.

Il est précisé, en cours de séance, que ces travaux ne sont pas inscrits au PPI 2011/2016 amendé en 2013.

Le conseil municipal confirme la position du maire.

## **2. Réserve de Tuéda**

Les membres élus représentant la commune devant le comité consultatif de la réserve se sont réunis pour lister les dossiers à évoquer lors de la prochaine réunion (activités nautiques sur le lac, ouverture du Refuge du Saut en période de pratique du ski de randonnée, ouverture en période hivernale de la maison de la réserve, pompage dans le lac pour alimenter le réseau de neige de culture en eau, confortement des berges...).

## **3. Projet hôtelier / secteur du Belvédère**

La commission foncière a exposé aux copropriétaires de la résidence Les Etoiles du Belvédère, le principe d'aménagement hôtelier dans ce secteur, le 18 mars dernier. Il ne semble toutefois pas obtenir l'assentiment de ces derniers.

Néanmoins, à la demande du maire, le conseil municipal confirme sa volonté d'obtenir le désenclavement du terrain communal permettant la réalisation du projet.

## **4. Communes nouvelles**

Le maire informe le conseil municipal du projet de fusion de communes nouvelles dans le secteur.

## **5. Aménagement urbain des Ravines**

Le maire informe le conseil municipal des difficultés de pré commercialisation rencontrées par Pierre et Vacances. Celles-ci n'autorisent pas un démarrage du chantier en mai 2016. Toutefois, Pierre et Vacances espère encore débiter les travaux cette année (en juin).

A noter que le chantier ne pourrait commencer en septembre pour des raisons techniques.

# **4. DIVERS**

## **1. Communauté de communes Val Vanoise-Tarentaise**

Le maire confirme qu'il n'y aura pas d'imposition nouvelle, ni d'accroissement des taux, au niveau de la communauté de communes pour l'année 2016.

## **2. Département de la Savoie**

L'assemblée considère que le département devrait faire des efforts financiers pour l'entretien des routes. Le maire propose que chaque élu municipal soit le relai auprès des conseillers départementaux.



Par ailleurs, à ce jour, la totalité de la subvention pour la rénovation du refuge du Saut n'a pas été versée, ce qui constitue un motif d'inquiétude.

Le maire propose que la commission du domaine skiable mène une réflexion sur la filialisation du Mottaret (S3V) qui, il le répète, est "la pompe à fric de la S3V".

### **3. DSP cabinet médical**

Suite aux réunions avec les professionnels médicaux de la vallée, le groupement de médecins et de kinésithérapeutes a fait une offre, dans le cadre de la DSP du cabinet médical qui arrive à expiration à la fin de cette année. Au vu de celle-ci, les services de la mairie procèdent à une étude comparative, en vue de faire une proposition à la commission ad hoc dans les semaines à venir.

### **4. Nuisances de la Folie Douce**

Concernant le bruit, on constate que peu de plaintes ont été portées à la connaissance de la collectivité.

Il convient, par ailleurs, de renouveler la demande de ré engazonnement dans le secteur. De plus, l'établissement devra procéder à un nettoyage en fin de saison.

### **5. Construction de résidences secondaires**

De nombreux panneaux fleurissent dans la vallée annonçant la réalisation de programmes immobiliers (résidences ou chalets).

En premier lieu, il est précisé que la Loi ALUR permet la densification. Or, aucune nouvelle zone urbanisable n'a été inscrite au PLU ces dernières années. Il s'agit de programmes anciens (ex : Champ Gela aux Allues), ou de constructions sur de l'existant.

On peut bien évidemment s'inquiéter des difficultés de remplissage des stations et de maintien des lits chauds.

Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois que dessus ; suivent les signatures :

<b>Maxime BRUN</b>	<b>Thierry CARROZ</b>	<b>Victoria CESAR</b>
<b>Marie Noëlle CHEVASSU</b>	<b>Alain ETIEVENT</b>	<b>Thibaud FALCOZ</b>
<b>Bernard FRONT</b>	<b>Gérard GUERVIN</b>	<b>Joseph JACQUEMARD</b>
<b>Audrey KARSENTY</b>	<b>Anais LAISSUS</b>	<b>Martine LEMOINE-GOURBEYRE</b>
<b>François Joseph MATHEX</b>	<b>Thierry MONIN</b>	<b>Christian RAFFORT</b>
<b>Emilie RAFFORT</b>	<b>Michèle SCHILTE</b>	<b>Florence SURELLE</b>
<b>Carole VEILLET</b>		